

RH3 : La procédure disciplinaire dans la FPT

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité de :

Déterminer si la situation s'inscrit dans le champ disciplinaire

Maîtriser le cadre légal et réglementaire de la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et aux agents contractuels

Savoir mener une procédure disciplinaire dans sa globalité

PREREQUIS :

Connaissance des droits et obligations des fonctionnaires

Les fondamentaux du statut de la FPT

MOYENS :

Moyens pédagogiques :

- Présentation de la réglementation applicable en matière disciplinaire selon le statut de l'agent
- Présentation de situations fictives pour favoriser la réflexion et les échanges

Moyens matériels :

Salle équipée : vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard
Supports de formation

MODALITES DE DEROULEMENT :

Présentiel



DUREE :

1 journée



DATE :

Janvier 2027



HORAIRE :

9h-12h30 / 13h30-17h



LIEU :

Centre de Gestion de la Haute-Savoie



PUBLIC VISE :

DGS, DRH, RRH



FORMATEUR :

Amandine HERBÉ
Juriste statutaire

Ressources humaines

CONTENU :

1/ Définition de la faute disciplinaire

2/ Présentation des sanctions disciplinaires

3/ Présentation des différentes étapes de la procédure disciplinaire :

- Constitution du dossier disciplinaire
- Notification de l'engagement de la procédure
- Conduite d'un entretien disciplinaire
- Rôle et fonctionnement du conseil de discipline
- Prise d'une décision de sanction

4/ Les conséquences d'une sanction disciplinaire sur la carrière

5/ L'effacement d'une sanction disciplinaire

ACCESSIBILITE :



Formation accessible aux agents en situation de handicap



Parking privatif



Parc à vélo



Transports en commun



Gare ferroviaire



RESTAURATION :

Possibilité de restauration sur place (accès libre à la cafeteria du CDG74, où il est possible d'amener, conserver et réchauffer son repas) ou dans un établissement extérieur à proximité du site de formation



TARIF :

80 € / agent

MODALITES PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA FORMATION :

Assiduité : feuille d'émargement par demi-journée

Evaluation des acquis : évaluations intermédiaires et évaluation finale

Evaluation de la formation : questionnaire d'évaluation « à chaud » et « à froid » de la session